ÉDITION **2022-2023**

Livret de rentrée

ÉCOLE MATERNELLE DU BOIS D'AMOUR-ERMITAGE ● ÉCOLE MATERNELLE IRMA JOUENNE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ERMITAGE ● ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE IRMA JOUENNE

Saint-Benoît

une ville-jardin extraordinaire !

www.ville-saint-benoit.fr

Saint-Benoît connectée !
facebook illiwap

© Anaïs Fonsin

école élémentaire de l'Ermitage P. 7

© Sophie Bordes

école maternelle Irma Jouenne P. 5

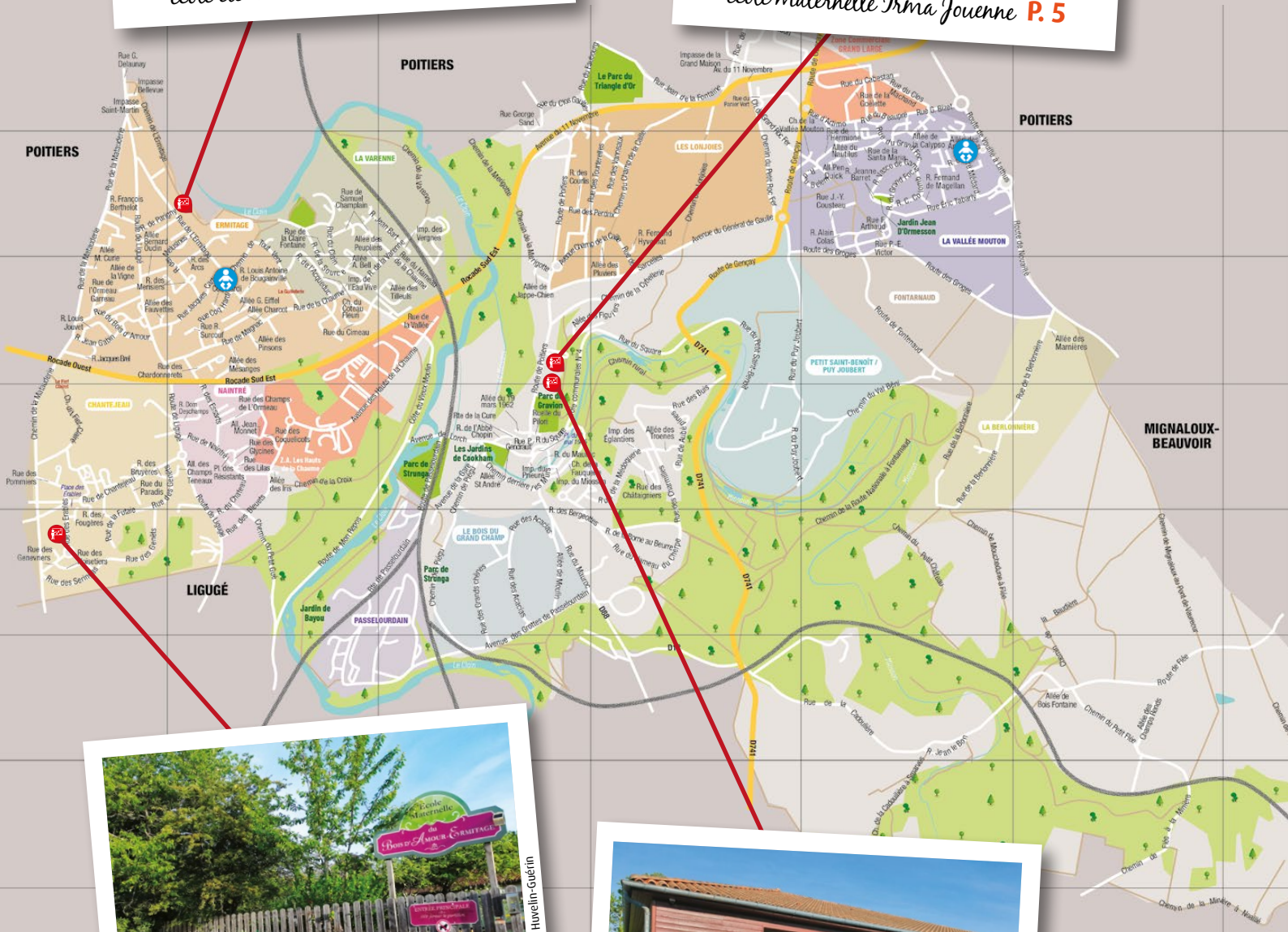

© Laurence Huvelin-Guérin

école maternelle du Bois d'Amour-Ermitage P. 6

© Anaïs Fonsin

école élémentaire Irma Jouenne P. 8

Crèches

Écoles

Trajets des bus scolaires

Retrouvez tous les plans des trajets des bus scolaires : page 14

L'édito

« Voilà la rentrée des classes et le retour à l'école, mais il n'est pas interdit de rêver :

Dans l'école de mes rêves,
Les enfants dans la lune
Ont un ami Pierrot
Qui leur prête sa plume
Pour écrire aux oiseaux.

Dans l'école de mes rêves,
Il y a le cœur d'une maîtresse
Qui efface les chagrins
Et des bonbons tendresse
Dans la poche des copains.

L'école de mes rêves
Est celle de Saint-Benoît.

Je vous souhaite à tous une bonne année scolaire, en remerciant les enseignants ainsi que les membres du personnel communal ».

Bernard Peterlongo
Maire de Saint-Benoît

Livret d'informations pratiques élaboré
par la Mairie de Saint-Benoît
Illustrations : Laurent Audouin
Crédit photos : Ben Jayal, Anaïs Fonsin, Daniel Brun, Laurence Huvelin-Guérin, Sophie Bordes, Alexandra Lecointre, Xavier Favreau, Josette Diniz, Audrey Liger, Rachelle Figueroa, Aurélie Meader, Sébastien Laval et Mairie de Saint-Benoît, Freepik
Plan de Saint-Benoît : Edi Public
Conception : Agence Chat Noir
Imprimerie : MÉGATOP - Naintré

IMPRIM'VERT® PEFC 10-31-1523

Sommaire

Situation géographique des quatre écoles communales 2

L'édito 3

Écoles : qui fait quoi ? 4
- L'Éducation nationale
- La Mairie

Qui est responsable de mon enfant, à quel moment ? 4

École maternelle Irma Jouenne 5

École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage 6

École élémentaire de l'Ermitage 7

École élémentaire Irma Jouenne 8

Services municipaux 9-10
- Services de garderies et de restauration périscolaires
- Le service minimum en cas de grève
- Les agents territoriaux (ATSEM)
- Investissement et frais de fonctionnement

Activités périscolaires et extra-scolaires 11

Et avant 3 ans ? 12

Bibliothèque Municipale 13

Transports scolaires et plans des trajets 14

Infrastructures culturelles et sportives 15

120 associations à votre service 16

Calendrier scolaire 16

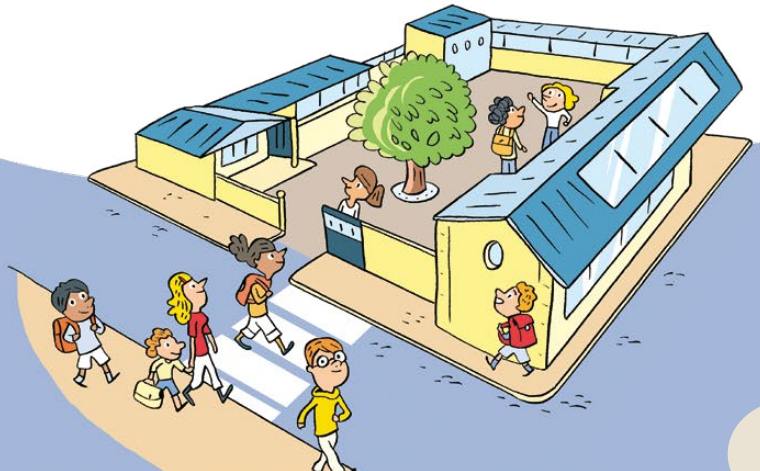

TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Mairie - 11 rue Paul Gauvin - BP 11 - 86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00 - Fax. 05 49 37 44 01
www.ville-saint-benoit.fr

Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et A.N.C.R.E
Isabelle Bouchet-Nuer

Écoles : qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

La Mairie et les Services de l'Éducation nationale travaillent en étroite collaboration dans le secteur de l'enseignement. L'Éducation nationale nomme les enseignants, paie leur traitement et gère le suivi pédagogique. L'inspectrice de l'Éducation nationale, Madame Marie Paquet, est la responsable hiérarchique des enseignants, compétente pour toutes les questions pédagogiques. Placée sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, elle est l'interlocutrice du maire.
www.ia86.ac-poitiers.fr

Les directrices et directeurs veillent au bon fonctionnement de l'école dont ils ont la responsabilité.
Ils assurent aussi leur rôle d'enseignant et bénéficient d'une décharge pour effectuer les tâches administratives.

Les Conseils d'école

Instance de concertation, le Conseil d'école, présidé par le Directeur ou la Directrice (composé des enseignants, du maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, des représentants de l'Éducation nationale et des parents élus) se réunit une fois par trimestre. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et gère toutes questions relatives à la vie de l'école.

La Mairie

La Mairie de Saint-Benoît assume les frais d'investissement et de fonctionnement : elle gère la construction et l'entretien des bâtiments, nomme et rémunère les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), les personnels de restauration, de garderies et d'entretien des locaux.
Elle équipe les classes en matériel de base et numérique VPI, ordinateurs ...
La commune de Saint-Benoît gère également la restauration et les activités périscolaires et facture aux familles les frais périscolaires.

La Commission municipale des affaires scolaires

La Commission municipale, présidée par Madame Isabelle Bouchet-Nuer, Adjointe aux affaires scolaires, étudie les propositions budgétaires des Directeurs et Directrices des écoles, prépare le budget qui est ensuite proposé au Conseil Municipal. Elle traite aussi toutes les questions relatives aux affaires scolaires (fonctionnement, inscriptions, dérogations...) et périscolaires (restauration scolaire, garderies ramassage scolaire...).

Les membres de la Commission :

Bernard Peterlongo	Agnès Faugeron
Isabelle Bouchet-Nuer	Françoise Jaouen
Judickaël Boué	Michelle Minot
Bernard Davignon	Bernard Pouit

© Anaïs Fonsin

Les services de la Mairie vous accueillent :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

11 rue Paul Gauvin, BP 11, 86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00 - Fax. 05 49 37 44 01
contact@saintbenoit86.fr ou accueil@saintbenoit86.fr
Site web : www.ville-saint-benoit.fr

Qui est responsable de mon enfant, à quel moment ?

- **Lors de l'accueil en garderie le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir en garderie après la classe :** le responsable du site, membre du personnel municipal.
- **Durant la classe et les récréations du matin et de l'après-midi :**
  - les enseignants et/ou directeurs d'école,
  - membres de l'Éducation nationale.
- **Pendant le transport scolaire :**
  - **pour les maternelles :** le personnel communal qui les prend en charge dès la montée dans le bus,
  - **pour les enfants d'élémentaires :** les parents jusqu'à leur prise en charge par les enseignants.

Directrice
Sophie Bordes

École maternelle Irma Jouenne

L'école accueille 4 classes avec un effectif d'environ 80 élèves selon les années.

Il y a 4 ***classes*** *dans l'école. Chaque classe est à* ***triple niveau****, c'est-à-dire qu'il y a des enfants de Petite section, Moyenne section et de Grande section. Cela permet aux plus petits d'être rassurés par des camarades plus expérimentés et aux plus grands de jouer le rôle de tuteur, ce qui leur donne le goût des responsabilités et renforce l'estime de soi. Chaque enfant peut donc évoluer à son rythme.*

Chaque classe est ***équipée*** *d'un tableau avec vidéoprojecteur interactif, d'une tablette et d'un ordinateur (ou 2). Dans l'école, on trouve aussi une bibliothèque, une salle de motricité, un dortoir.*
Nous avons aussi accès, pour la motricité, au gymnase du Gravion tout proche.
Un service de ***bus scolaire*** *dessert l'école.* *(voir page 14)*

La ***restauration scolaire*** *est partagée avec l'école élémentaire mais une salle est réservée aux enfants de maternelle où ils sont pris en charge par du personnel municipal.*

Une ***garderie*** *est aussi mise en place dans une salle dédiée, pour l'accueil des enfants avant et après la classe.*

Décharge de direction le lundi.

© Sophie Bordes

52 route de Poitiers
05 49 88 41 56
ce.0861062m@ac-poitiers.fr

© Sophie Bordes

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h
Mercredi : de 8 h 45 à 11 h 45

Accueil des enfants à partir de 8 h 35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE

De 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h à 18 h 30

Responsable : Nadia DAGNEAUX
05 49 88 41 56 / 06 07 43 46 79

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 11 h 45 à 13 h 35
Mercredi : 11 h 45 - 12 h 45 - 13 h 30

TRANSPORT SCOLAIRE

Ce transport est ouvert aux enfants avec une accompagnatrice.
Desserte quotidienne aller et retour (les arrêts sont consultables sur le site internet de la Ville).

- Le matin, départ à 8 h 00 de l'arrêt George Sand et arrivée à 8 h 32 à l'école Irma Jouenne.
- Le soir, départ de l'école à 16 h 10 et arrivée à 16 h 45 à l'arrêt George Sand.
- Le mercredi midi, départ à 11 h 55 et arrivée à 12 h 35 à l'arrêt George Sand.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Fanny GERARDIN, Présidente : apeirmajouenne@gmail.com - 06 18 94 86 77

Directrice
Laurence Huvelin-Guérin

École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage

L'école accueille 3 classes avec un effectif d'environ 65 élèves.

Bien grandir

Les choix pédagogiques de l'école sont faits pour permettre aux enfants de grandir de manière harmonieuse, intellectuellement, physiquement et affectivement, dans un cadre bienveillant et structurant. L'école est située dans un cadre boisé, rempli d'arbres fruitiers et d'espaces verts ce qui permet des activités en extérieur.

Actualités de l'école :

Des travaux de rénovation énergétique (isolation, huisserie, mode de chauffage) sont prévus en 2023.

Différents projets et sorties intra ou inter classes rythment l'année :

- *initiation au chant choral,*
- *initiation aux rondes et jeux chantés vers les danses traditionnelles,*
- *participations aux projets et manifestations mis en place par les acteurs locaux,*
- *sorties culturelles (Poitiers film festival, musée Sainte-Croix...),*
- *sensibilisation à l'environnement (Bois de l'école, jardinage, château de Beauvoir...).*

Les enfants apprennent le respect, le partage et l'entraide, par :

- *des échanges quotidiens entre les 3 classes de l'école,*
- *la pratique d'une pédagogie positive.*

Décharge de direction un mercredi sur deux.

TRANSPORT SCOLAIRE

- **Un bus avec une accompagnatrice** part directement vers l'école du Bois d'Amour à 8h20 (arrêt rue de l'Ermitage à l'entrée de l'école élémentaire).
- Pour le retour, départ du Bois d'Amour à 16h, arrivée à 16h10 au même arrêt, rue de l'Ermitage. *(Plans page 14)*

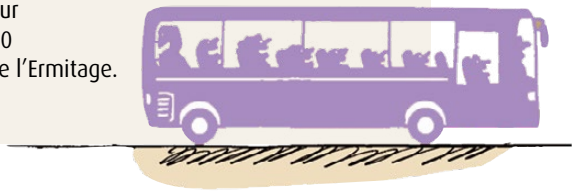

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Matthieu LABOUREL : ape.ermitage.boisamour@gmail.com - 06 30 59 74 67

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h
Mercredi : de 8h45 à 11h45

Accueil des enfants à partir de 8h35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE :

À l'école du Bois d'Amour-Ermitage
de 7h30 à 8h35 et de 16h à 18h30

Responsable : Audrey Barragan
05 49 57 27 27 / 06 07 43 44 74

À l'école de l'Ermitage, 35 Route de Ligugé (ex école maternelle Ermitage)
de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h30

Responsable : Corinne Baillon :
05 49 55 43 70 / 06 07 43 33 97

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h45 à 13h35
Mercredi : 11h45 - 12h45 - 13h30

© Laurence Huvelin-Guérin

9 rue des Érables
05 49 57 27 27
ce.0860544z@ac-poitiers.fr

© Laurence Huvelin-Guérin

Directrice
Stéphanie Straëbler

École élémentaire de l'Ermitage

© Stephanie Straebler

© Stephanie Straebler

28 rue de l'Ermitage
05 49 57 14 02
ce.0860749X@ac-poitiers.fr

L'école accueille 7 classes et 1 ULIS avec un effectif d'environ 170 élèves.

L'École de l'Ermitage regroupe 7 classes en niveaux simples ou doubles, selon le nombre d'élèves. Un regroupement ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) accueille des élèves en situation de handicap. Ces écoliers sont inscrits dans leur classe d'âge mais reçoivent également un enseignement spécialisé et des soins dans le regroupement ULIS.

*L'école est **équipée** d'une salle informatique, d'une bibliothèque, d'une salle d'arts plastiques et d'un gymnase sur place. Chaque classe est dotée d'un tableau interactif.*

***Accès :** un garage couvert sera bientôt à disposition des élèves qui viennent à vélo. Le service de bus scolaire dessert également l'école (conseillé à partir du CE1).*

Actualités de l'école :

- *Le restaurant scolaire a été **transformé en self**.*
- *L'école dispose d'une **classe en extérieur** (gradins en bois + tableau) qui sera utilisable toute l'année et d'un espace d'observation de biodiversité dans la cour appelé « **la Mini Forêt** ». L'école est éco-labellisée pour les projets environnementaux et de développement durable.*

Décharge de direction le mardi et mercredi matin.

Scolarisation des élèves en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école de l'Ermitage

L'ULIS accueille un groupe de 12 élèves présentant des troubles des fonctions cognitives qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Chaque élève bénéficie de temps de scolarisation dans sa classe d'inscription et au sein d'une salle allouée au dispositif. Cet espace de travail est pensé et aménagé pour accueillir les élèves dans un cadre sécurisant et propice à la concentration et aux apprentissages. La coordonnatrice d'ULIS est une enseignante spécialisée. Elle travaille avec une Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H) et en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les intervenants du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile) qui disposent également de locaux au sein de l'école.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Matthieu LABOUREL : ape.ermitage.boisamour@gmail.com - 06 30 59 74 67

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi et jeudi :
de 9h à 12h et de 13h45 à 16h15
Mercredi : de 9h à 12h
Vendredi : de 9h à 12h et de 13h45 à 15h15

Accueil des enfants à partir de 8h50

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE

Lundi, mardi et jeudi :
de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30
Mercredi : de 7h30 à 8h50
Vendredi : de 7h30 à 8h50 et de 15h15 à 18h30

Responsable : Lydie Contival
05 49 53 01 38 / 06 30 44 54 98

RESTAURATION :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h à 13h35
Mercredi : 12h - 12h45 - 13h30

TRANSPORT SCOLAIRE

Desserte quotidienne aller et retour
(voir page 14 et site internet de la Ville).

- Le matin, départ de Chantejeau à 8h33 et arrivée à 8h55 à l'école de l'Ermitage.
- Le soir, départ de l'école à 16h20 (15h20 le vendredi et 12h05 le mercredi) et arrivée à 16h30 (15h30 le vendredi et 12h15 le mercredi) à Chantejeau.

AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs fonctionne trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) dans les locaux de l'école et est assurée par des bénévoles. Les enfants sont choisis par l'équipe enseignante.

Contact : Christiane Straëbler
Tél. 06 85 93 14 65

Directeur
Franck Lochon

École élémentaire Irma Jouenne

L'école accueille 7 classes avec un effectif d'environ 170 élèves du CP au CM2.

Situation géographique et ateliers extérieurs :

L'école Irma Jouenne est située près du centre-bourg, proche de la bibliothèque municipale, des salles d'expositions, en bordure d'une zone boisée, à côté d'un parc, d'un club informatique et d'un gymnase, proche de la base de kayak et de la salle de spectacle de la Hune avec son studio de danse.

*Cette proximité d'équipements divers **encourage grandement les déplacements pédestres et facilite diverses pratiques sportives** (kayak, cirque, sport en salle, randonnées), **ateliers artistiques** (danse, chant) et **activités culturelles** (animations avec la bibliothèque, visites d'expositions).*

Équipement :** l'école est **récente et fonctionnelle**, avec un **équipement informatique performant.

***Accès :** le service de transport scolaire dessert l'école.*

***Actualité :** à la rentrée 2022, il y a une fermeture de classe. L'école passe de 8 à 7 classes. Les 2 classes de CP/CE1 ont un nouveau matériel informatique : des dalles numériques en remplacement des Tableaux Numériques Interactifs (TNI).*

Décharge de direction le jeudi et un vendredi sur deux.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h
Mercredi : de 8h45 à 11h45

Accueil des enfants à partir de 8h35

SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE :

De 7h30 à 8h35 et de 16h à 18h30

Responsable : Angélique NOEL
05 49 88 45 08 / 06 30 44 60 27

RESTAURATION :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
11h45 à 13h35
Mercredi : 11h45 - 12h45 - 13h30

TRANSPORT SCOLAIRE

Desserte quotidienne aller et retour (voir page 14 et sur le site internet de la Ville).

- Le matin, départ à 8 h 00 de l'arrêt George Sand et arrivée à 8 h 32 à l'école Irma Jouenne.
- Le soir, départ de l'école à 16 h 10 et arrivée à 16 h 45 à l'arrêt George Sand.
- Le mercredi midi, départ à 11 h 55 et arrivée à 12 h 35 à l'arrêt George Sand.

© Daniel Brun

52 route de Poitiers
05 49 88 42 10
ce.0860542X@ac-poitiers.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Fanny GERARDIN, Présidente : apeirmajouenne@gmail.com - 06 18 94 86 77

Directeur des
services périscolaires
Xavier Favreau

© Xavier Favreau

Cuisine du restaurant scolaire de l'Ermitage

Services municipaux

Les restaurants scolaires

© Alexandra Lecointre

Restauration scolaire à l'école de l'Ermitage

La Ville de Saint-Benoît propose aux enfants des repas confectionnés sur place dans nos trois restaurants scolaires. Nous recherchons le plus possible à proposer une alimentation locale et biologique (loi Egalim).

De ce fait, le coût de revient d'un repas par jour et par enfant s'élève à 9€ environ.

Les tarifs qui vous sont demandés sont en fonction de votre quotient familial, **relevé du QF de la CAF à fournir au plus tard à la mi-septembre en mairie à madame Christelle Delage**, votre interlocutrice pour la facturation des frais périscolaires.

Grâce à une aide de l'État, nous continuons à facturer pour les familles bénéficiant des QF inférieurs à 599€ **les repas à 1 euro.**

Les parents des enfants présentant des allergies alimentaires doivent informer le directeur (trice) des écoles ainsi que le directeur des services périscolaires afin de mettre en place un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Tranches de ressources	Tarifs
Si quotient familial < 600 €	1,00 €
Si 600 € ≤ quotient familial < 700 €	2,00 €
Si 700 € ≤ quotient familial < 800 €	2,73 €
Si 800 € ≤ quotient familial < 900 €	3,26 €
Si 900 € ≤ quotient familial < 1 000 €	3,67 €
Si 1 000 € ≤ quotient familial < 1 100 €	4,08 €
Si 1 100 € ≤ quotient familial < 1 200 €	4,38 €
Si 1 200 € ≤ quotient familial < 1 400 €	4,76 €
Si 1 400 € ≤ quotient familial < 1 600 €	4,81 €
Si 1 600 € ≤ quotient familial < 1 800 €	4,90 €
Si 1 800 € ≤ quotient familial < 2 000 €	5,00 €
Si quotient familial ≥ 2 000 €	5,10 €

Les garderies périscolaires

Une garderie est mise en place dans chaque école. Il est demandé aux parents de bien vouloir en respecter les horaires. Les portes ferment à 18 h 30 et à 13 h30 le mercredi. En cas de retard, les parents doivent prévenir le (ou la) responsable. En l'absence d'information, **les responsables sont dans l'obligation légale de faire un signalement aux autorités compétentes (Police, Commissariat).** L'inscription au service de garderie s'effectue à l'entrée d'un nouveau cycle (Petite section et CP) auprès de Christelle Delage à la Mairie. Celle-ci est renouvelée automatiquement au début de chaque année scolaire.

Garderies périscolaires des écoles publiques	Tarifs
Garderie maternelle Bois d'Amour-Ermitage et Irma Jouenne du matin (7 h 30 à 8 h 35)	1,92 €
Garderie maternelle Ermitage du matin (7 h 30 à 8 h 20)	1,92 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (7 h 30 à 8 h 50)	1,92 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (8 h 30 à 8 h 50)	0,79 €
Garderie du soir (avec goûter jusqu'à 17 h 30)	2,69 €
Garderie du soir au-delà de 17 h 30 et jusqu'à 18 h 30	1,92 €
Heure supplémentaire débutée	10 €

© Freepik

Garderie

Responsable du service scolaire et périscolaire
Christelle Delage
c.delage@saintbenoit86.fr
05 49 37 44 08 - 06 70 51 47 75

Les écoles et le budget municipal

La Ville de Saint-Benoît investit pour ses écoles, elle s'attache à rendre les bâtiments scolaires fonctionnels, agréables et sûrs. Elle participe à l'achat des fournitures scolaires et aux frais de sorties pédagogiques. Un bilan énergétique a été fait pour chaque site et sera pris en compte pour l'amélioration des bâtiments.

La Ville de Saint-Benoît a accordé les crédits suivants aux écoles communales pour 2022 :

Investissements et frais de fonctionnement (inscrits au budget 2021)	Montant (€)
Frais de transport et sorties pédagogiques	12 788
Fournitures scolaires	20 496
Achat de matériel pédagogique	6 000
Achat de tableaux numériques interactifs (TNI) et ordinateurs	18 140
Activités culturelles, sportives et cours informatique. *(La Ville attribue chaque année un budget à chaque école, puis chaque directeur choisit les activités.)*	13 340
Travaux divers sur les bâtiments	37 800
Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Bois d'Amour-Ermitage	430 000

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Les ATSEM sont employés par la mairie et ne peuvent se substituer aux enseignants : membres à part entière de la communauté éducative, ils accompagnent avec bienveillance le parcours des écoliers.

© Audrey Liger

ATSEM École maternelle du Bois d'Amour-Ermitage

© Audrey Liger

ATSEM École maternelle Irma Jouenne.

Dès le mois de septembre 2022, Chantal HUCHET sera remplacée par Amandine COUPAT.

Service minimum en cas de grève

Lorsque le taux d'enseignants grévistes est inférieur à 25 %, le service d'accueil est organisé par les enseignants de l'école. En cas de taux égal ou supérieur à 25 %, la commune met en place un service minimum d'accueil gratuit uniquement pendant le temps scolaire. La mairie communique une note d'information par E-mail aux parents.
Les garderies périscolaires sont maintenues au tarif habituel.

Activités périscolaires

© Xavier Favreau

Temps d'Activités Périscolaires

La mairie, dans le cadre de la réforme du temps scolaire et du projet éducatif territorial, met en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les écoles élémentaires de la commune. Ces temps ont lieu durant la pause méridienne (lundi, mardi, jeudi, vendredi).
Les animations proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire. Les associations communales sont sollicitées afin de faire découvrir aux enfants diverses activités : atelier scientifique, origami, un orchestre à l'école, jeux en réseaux, multisports, chinois, peinture végétale, sport de raquette, zumba, BD, beaux-arts, slam, jeux, kick boxing...

Prix du cycle d'activités périscolaires (6 à 8 semaines)	Tarifs
Le tarif du cycle varie en fonction du quotient familial de chaque foyer	
Enfant de Saint-Benoît - 1re tranche quotient familial < 600 €	4 €
Enfant de Saint-Benoît - 2e tranche 600 € ≤ quotient familial < 800 €	6 €
Enfant de Saint-Benoît - 3e tranche 800 € ≤ quotient familial < 1 000 €	8 €
Enfant de Saint-Benoît - 4e tranche quotient familial ≥ 1 000 €	10 €

Activités extra-scolaires

Pour passer de bons moments les mercredis et pendant les vacances, la Ville de Saint-Benoît propose pour les enfants :

L'A.N.C.R.E.

L'A.N.C.R.E (Association Nature Culture Rencontres Échanges) est une association qui accueille les jeunes de 11 à 18 ans durant leurs temps de loisirs. Son objectif est de permettre aux jeunes de se rencontrer et de partager des activités variées et des séjours.
L'A.N.C.R.E n'est pas seulement une association où l'on consomme de l'activité mais elle permet aussi aux jeunes de réaliser des actions tout au long de l'année : aide au transport de plantes pendant les Fleurs de Mai, tenue de stands au Marathon du Futuroscope, service lors du Noël des séniors à la Hune, emballage des paquets cadeaux à Leclerc en décembre, Saint-Benoît Clean up day ... Lorsque les jeunes participent à des actions, ils gagnent des points qui sont ensuite déduits du prix de leurs activités.

Contacts : Local de l'A.N.C.R.E, 13 route de Poitiers 05 49 51 68 40
Ouvert le mercredi de 13h30 à 17h30 et un vendredi soir par mois en période scolaire. Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 et certains soirs.
Directeur : Rodolphe Prevost
Siège social : A.N.C.R.E, 11 rue Paul Gauvin 86280 Saint-Benoît
www.ancre86.fr. - E-mail : ancre@saintbenoit86.fr
Président : Christophe Hurst

© Animateurs de l'A.N.C.R.E.

Sortie bowling avec l'A.N.C.R.E.

L'accueil de Loisirs des Bois de Saint-Pierre

Situé sur la commune de Smarves, l'Accueil de Loisirs des Bois de Saint-Pierre est géré par la Ville de Poitiers. Il est ouvert durant les vacances de printemps et d'été. Il accueille les enfants de 6 à 15 ans pendant les vacances d'été.
Animations, ateliers, sports et grands jeux de plein air sont au rendez-vous.

Mairie de Poitiers : Tél. 05 49 52 35 35
Plus d'informations sur www.poitiers.fr

L'accueil de Loisirs Multisports de Saint-Benoît

Géré par le Comité départemental de volley-ball, l'Accueil de Loisirs Multisports de Saint-Benoît est ouvert pendant les vacances scolaires pour les enfants de 6 à 13 ans.
Accueil à partir de 8 h jusqu'à 18 h - Encadrement par des professionnels diplômés (BAFA, BAFD et Brevet d'État)
Site du comité départemental de volley-ball : www.cd86vb.fr

Accueil de Loisirs Multisports :
Salle des Sports du Gravion, 58 bis route de Poitiers 86280 Saint-Benoît
Tél. 05 49 54 87 15 - E-mail : cd86vb@wanadoo.fr

Il est recommandé de réserver - vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site de la Ville.

L'accueil de Loisirs du Domaine de Givray

Situé sur le domaine de Givray à Ligugé, l'Accueil de Loisirs de Givray est géré par la commune de Ligugé. La structure propose de multiples activités et des camps de loisirs pour les 3-14 ans : les mercredis et pendant les vacances scolaires. La commune de Saint-Benoît assure l'accompagnement et le transfert des enfants gratuitement.

Mairie de Ligugé : Place du Révérend Père Lambert 86240 Ligugé
Tél. 05 49 55 21 24 - E-mail : contact.mairie@liguge.fr
Site de Ligugé : www.liguge.fr/Onglet vie scolaire

Pour toute information :

Le service d'action sociale et aide sociale de la Mairie
Mairie de Saint-Benoît
Tél. 05 49 37 44 05
social@saintbenoit86.fr

Directrice de l'action sociale
Rachelle Figueroa

Et avant 3 ans ?

© Aurélie Meader

Relais Petite Enfance « Les Lucioles »

Relais Petite Enfance

« LES LUCIOLES » en partenariat avec Ligugé

Le Relais Petite Enfance est un service municipal gratuit. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de rencontres pour les parents, les assistants maternels et les enfants.
On y écoute vos questionnements concernant la garde de votre enfant, on vous fournit la liste du département des assistants maternels, vous informe dans vos démarches administratives et vous oriente vers les instances spécialisées.

Le Relais Petite Enfance est ouvert sur les périodes scolaires et la moitié des vacances scolaires sur les horaires suivants :

- Mardi et vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h à 12h

Des RDV physiques sont possibles à la mairie de Saint-Benoît ou de Ligugé.

Relais Petite Enfance « Les Lucioles »
Responsable : Mme Aurélie Meader
11 Rue Paul Gauvin 07 85 07 55 15
rpe@saintbenoit86.fr

© Rachelle Figueroa

La crèche « Les P'tites Canailles »

Crèches

LA CRÈCHE « LES P'TITES CANAILLES »

La crèche « *Les P'tites Canailles* » est un établissement communal qui accueille les enfants de 2 mois 1/2 à trois ans révolus, dans des locaux spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits et adaptés à leurs besoins.
Les places sont réservées en priorité aux habitants de Saint-Benoît.
Pouvant accueillir jusqu'à 35 enfants, elle propose plusieurs modes de garde :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel : c'est la solution ponctuelle sur un minimum de 2 heures et par demi-journée (sans justificatif d'activité) ; soit en cas d'urgence (accident, décès, accouchement, etc.) pour une journée renouvelable une fois.

Le tarif de la crèche est défini en fonction des revenus et de la charge familiale selon le barème de la CNAF.

HORAIRES

Du lundi au vendredi :
de 7h45 à 18h15
Fermeture : 4 semaines en été ; 1 semaine 1/2 en hiver, le pont de l'Ascension

CONTACT

Crèche « les P'tites Canailles »
Directrice : Bénédicte Névo
2 Rue du Coq Hardi
05 49 37 38 37
lespetitescanailles@saintbenoit86.fr

LA CRÈCHE « LES POLISSONS »

D'une capacité de 40 places, la structure « *Les Polissons* » est gérée par l'association éponyme dont le but est d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et familiale. Les enfants sont pris en charge en accueil régulier mais également en accueil occasionnel avec un minimum de 2 heures afin de leurs permettre de profiter pleinement de la structure.

Cet établissement accueille uniquement les enfants de 10 semaines à 4 ans dont l'entreprise des parents ou leur commune d'habitation a signé une convention avec l'association. Les salariés de la Polyclinique, de la clinique Saint-Charles, de la clinique Fief de Grimoire et les habitants de Saint-Benoît ayant des contraintes d'horaires atypiques, sont prioritaires.

La Ville de Saint-Benoît est partenaire de cette association pour l'accueil de ses enfants à hauteur d'un quota de 10 000 heures par an.
Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème national défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales tenant compte des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

HORAIRES

Du lundi au vendredi :
de 6h30 à 20h30
Fermeture : 4 semaines en été, une semaine à Noël et le pont de l'Ascension

CONTACT

Crèche « Les Polissons »
Responsable : Yannick Veillon
14 allée des anciennes serres
05 49 62 52 35
les-polissons@orange.fr

Responsable de la bibliothèque
Laure Olivier

Bibliothécaire
Priscille Ritaine

Bibliothèque municipale

Au cœur du centre-ville de Saint-Benoît, la bibliothèque municipale est aménagée sur deux espaces. La section adulte est située au rez-de-chaussée et la section jeunesse est au 1er étage.
Elle possède un fonds avec plus de 13 000 références. Elle est également abonnée à plusieurs magazines, disponibles à l'emprunt. La bibliothèque a une offre assez diversifiée d'ouvrages en langues étrangères : anglais, italien, allemand, portugais, espagnol...

Des temps fort rythment l'année : ateliers découvertes, lectures publiques, signatures d'auteurs, rencontres...
L'abonnement est obligatoire pour emprunter un livre à domicile et il est valable un an. La carte d'abonnement est délivrée lors de la première inscription, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.
Chaque lecteur peut emprunter 6 documents pour trois semaines.

Abonnement individuel : adulte 10 €, gratuit jusqu'à 18 ans, gratuit pour les lycéens, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de contrat aidé.

Bibliothèque
Saint Benoît

HORAIRES

Lundi : de 14h à 18h
Mercredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Samedi : 9h30 - 12h30

Fermeture : 3 semaines en été, 1 semaine à Noël et le pont de l'Ascension.

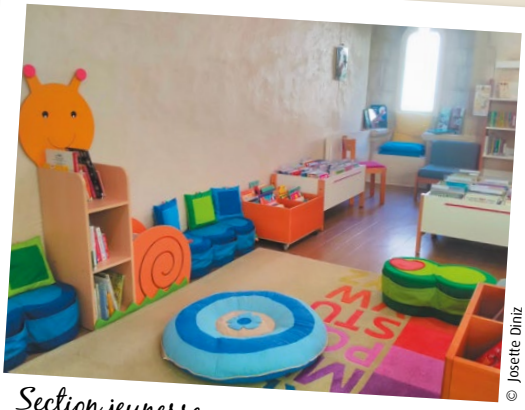

© Josette Diniz

Section jeunesse

CONTACT

3, Impasse du Prieuré
Tél. 05 49 52 92 82
bibliotheque@saintbenoit86.fr
www.bibliotheque.saintbenoit86.fr

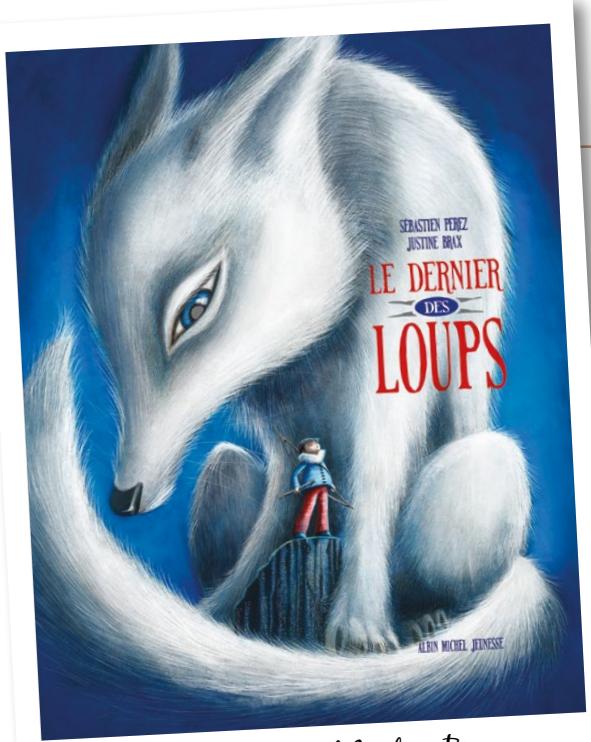

Sébastien Perez et Justine Brax ont reçu le prix littéraire 2022

Le prix littéraire de la Ville de Saint-Benoît

Chaque année la bibliothèque municipale organise le Prix Littéraire, en collaboration avec les classes de CE2 des écoles de la ville pour récompenser l'auteur d'un ouvrage dédié aux jeunes lecteurs.
Les élèves ont 5 mois pour lire les 5 livres sélectionnés et rendre leur verdict. Le 28 juin, Justine Brax est venue à la bibliothèque rencontrer les élèves de CE2, répondre à toutes leurs questions et recevoir le Prix littéraire pour le livre qu'elle a illustré, *Le dernier des loups*, écrit par Sébastien Perez. « *Milo est un jeune garçon courageux. La Grande Guerre des hommes contre les loups n'a pas laissé de survivant dans son village. Archer aguerri, il décide de partir affronter le Dernier des Loups. Sa longue traque le mènera hors des sentiers battus et le combat qu'il livrera ne sera pas celui qu'il avait imaginé... l'obligeant à regarder, à admettre et à respecter la vie sauvage.* »

En partenariat avec les écoles, les bibliothécaires animent les accueils de classes et préparent des défis lectures. De la petite section de maternelle au CM2, chaque niveau peut goûter au plaisir de la lecture !

Transports scolaires

Comment obtenir la carte de bus ?

Depuis la rentrée 2018, la commune de Saint-Benoît a repris à sa charge l'organisation des transports scolaires avec des transporteurs privés.

L'abonnement annuel est de 99€ pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Il sera possible d'avoir un abonnement par trimestre en cas d'arrivée ou de départ de l'école en cours d'année (abonnement au trimestre : 33€).

La carte de bus est délivrée par le service des affaires scolaires et périscolaires. Elle est indispensable pour monter dans le bus. Pour récupérer cette carte, il suffit de prendre rendez-vous avec Christelle Delage en appelant au 05 49 37 44 08.

Elle sera délivrée contre un règlement de 99€ (soit par chèque à l'ordre du trésor public, soit en numéraire, paiement à la mairie) et une photo d'identité récente de l'enfant.

Prix du Transport scolaire	Tarifs
Abonnement annuel	99 €
Abonnement pour deux trimestres (sur justificatif)	66 €
Abonnement pour un trimestre (sur justificatif)	33 €
Ticket à la journée (aller/retour)	2 €
Ticket au voyage	1 €
Renouvellement de carte suite à perte, vol ou détérioration	10 €

Renseignements

Accueil, informations, conseils et vente des abonnements : pour bien voyager sur les lignes scolaires de Saint-Benoît, vous pouvez consulter le site internet de la Ville ou contacter Madame Christelle DELAGE au 05 49 37 44 08 ou 06 70 51 47 75 sur rendez-vous uniquement.

Nous rappelons aux parents que les enfants des écoles élémentaires doivent être autonomes pour prendre le bus. Le personnel des écoles élémentaires ne pourra en aucun cas être tenu responsable une fois l'élève sorti de l'école.

Plans des trajets scolaires

Écoles maternelle et élémentaire Irma Jouenne

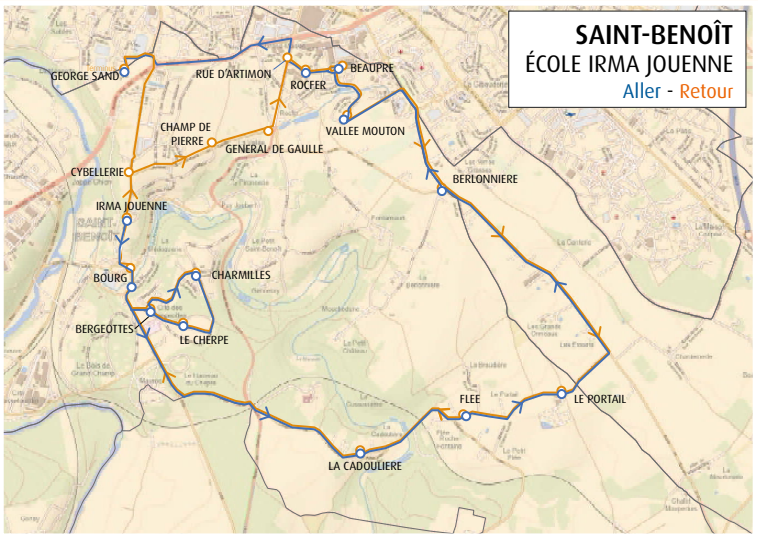

École élémentaire de l'Ermitage et école maternelle du Bois d'Amour-Ermitage

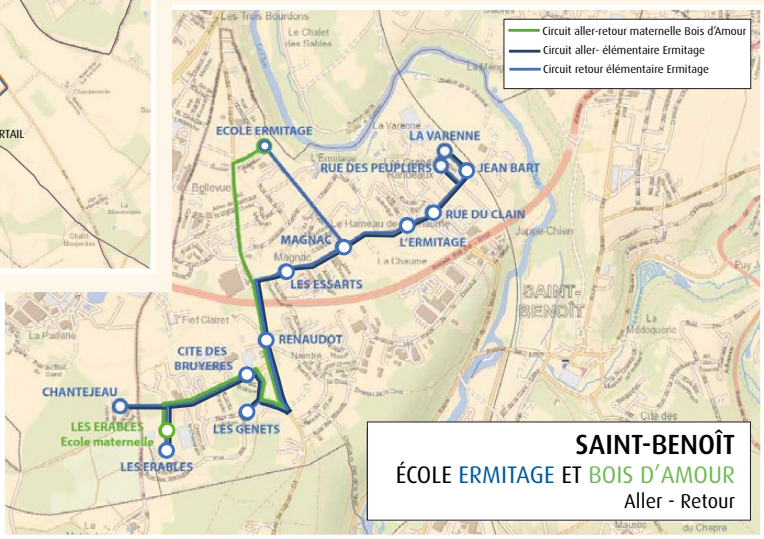

Infrastructures culturelles et sportives

Retrouvez le descriptif des équipements culturels et sportifs sur le site de Saint-Benoît sur www.ville-saint-benoit.fr/visiter/loisirs-et-activites

Promenade en canoë

© Sébastien Laval

© Anaïs Fonsin

Salle de spectacles La Hune

La Hune :

salle de spectacles, studio de danse, salles de musique :
1 avenue du Champ de la Caille

Salle des sports du Gravion :

route de Poitiers

Stades :

les stades de la Varenne, stade du Prieuré

Base de canoë-kayak :

École Française de canoë-kayak label *** :
Le Moulin, avenue de Lorch
Tél. 05 49 52 98 64 ou 06 81 27 59 06

Port Mon Repos : barques, pédalos, vélos :

Avenue de Lorch
tous les week-ends et jours fériés des mois de juillet et août de 14 h à 20 h
Réservation et location : Office de Tourisme de Saint-Benoît et Grand Poitiers,
11 rue Paul Gauvin, Tél. 05 49 47 44 53

Parcours d'orientation de la Varenne :

départ de la salle André Coquema

City stade :

Rue des Buis, secteur des Bergeottes.
Accès libre

- 1 terrain de 12 x 25 m en gazon synthétique
- 2 buts
- 2 panneaux de basket
- 2 poteaux multifonctions porte-filets
- 2 couloirs d'athlétisme en périphérie

Courts de tennis en plein air ou en salle :

Salle du Gravion, Hall de tennis à Chantejeau,
Les Bergeottes
Réservation et location auprès du club de tennis au 05 49 88 48 59

Sentier de la Vallée des Légendes :

Avec l'application mobile gratuite « *la Vallée des Légendes* », venez découvrir les légendes picto- charentaises tout en vous baladant près de chez vous.

Parcours Terra Aventura :

Une chasse au trésor grandeur nature à faire seul(e), en famille, ou avec ses amis, lors d'une promenade où vous redécouvrirez le patrimoine de façon ludique en répondant à des énigmes. Une nouvelle aventure avec ***les Poï'z !***
Renseignements : Office de Tourisme de Saint-Benoît :
05 49 47 44 53 - tourisme@saintbenoit86.fr ou sur le site www.terra-aventura.fr

Sentiers pédestres balisés :

Entrée du Parc Saint-Nicolas, avenue de Lorch
Le sentier de la vallée du Miosson (8 km - 2 h 30)
Le sentier de la vallée du Clain (9 km - 3 h)
Le sentier Jean Lebon (16 km - 4 h)
Le sentier de la Vallée des arbres (2,8 km - 1 h 30)
Accès libre. Rando-fiches gratuites disponibles à l'Office de Tourisme de Saint-Benoît.

Boulodromes :

Parc Saint-Nicolas. Accès libre.
Route de Passelourdain.
Route du Château d'eau
Naintré

Office de Tourisme

A l'Office de Tourisme de Saint-Benoît, retrouvez tous les renseignements sur les activités de Saint-Benoît ainsi que la billetterie pour les spectacles de la Hune.
Contact : Office de Tourisme de Saint-Benoît et Grand Poitiers : 05 49 47 44 53

120 associations à votre service

Avec plus de 120 associations actives, le tissu associatif se porte bien à Saint-Benoît et nous leur devons une grande part de la **dynamique sociale de la cité**.

Si vous souhaitez adhérer ou vous impliquer dans l'une d'entre elles : liste complète sur l'annuaire ou sur le site de la Ville : **www.ville-saint-benoit.fr/annuaire/associations**

© Mairie de Saint-Benoît

Forum des associations à La Hune

Le Forum des associations

Début septembre, les associations de Saint-Benoît se donnent rendez-vous, salle de La Hune, au Forum des Associations pour se présenter et proposer aux habitants de participer aux multiples activités culturelles, sportives, humanitaires... existantes sur la commune.

Organisé par le Bureau des Associations, il aura lieu **le samedi 3 septembre 2022, de 9h à 17h, en journée continue**.

L'inauguration officielle du Forum a lieu à 11 h 30 dans le hall de La Hune, au 1 avenue du Champ de la Caille 86280 Saint-Benoît.

Entrée libre
Possibilité de restauration

Contact : Laure Olivier,
Bureau des Associations,
Tél. 05 49 52 92 82
associations@saintbenoit86.fr

L'accueil des nouveaux habitants par le Conseil Municipal s'effectuera le samedi 3 septembre 2022 au matin, salle de la Hune.
Il permettra aux nouveaux venus de découvrir la ville et son cadre de vie.

Calendrier et vacances de l'année scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire 2022
Jeudi 1er septembre 2022

Vacances de la Toussaint 2022
Du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022

Vacances de Noël 2022
Du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023

Vacances d'hiver 2023
Du samedi 4 février 2023 au dimanche 19 février 2023

Vacances de printemps (Pâques) 2023
Du samedi 8 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023

Fin des cours :
Vendredi 7 juillet 2023

Saint-Benoît connectée ! facebook illiwap

Saint-Benoît
une ville-jardin extraordinaire !